

## **Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne**

**Préavis Municipal N° 14/2012 « Travaux de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale 401b au droit de la halte LEB Vernand-Camarès**

**Part de la commune pour l'accès de la Zone Industrielle du Raffort »**

Les membres de la Commission d'Urbanisme composée de Madame Annick Delapierre, Messieurs Lothar Helm, Eric Eggen, Jean-Jacques Fayet, François Morier, Christian Stoll et Pierre Villard se sont réunis à la Maison de Commune, le 23 avril 2012.

Monsieur le Syndic Edgar Schiesser, Madame Christine Canu et Monsieur Denis Favre, Conseillers Municipaux, accompagnés de Monsieur Stéphane Auer, Technicien communal, nous ont apporté les éléments d'information nous permettant de nous forger une opinion sur le sujet précité. Nous les remercions donc d'avoir répondu à toutes nos questions.

Le préavis est composé de deux sections :

- La première, située sur la commune de Lausanne, concerne le secteur de la halte LEB Vernand-Camarès à charge du canton et du LEB. Elle ne nécessite pas de prise de position de notre part, toutefois, la commission d'urbanisme en tient compte dans son approche du présent préavis.
- La seconde, sur Romanel, a été provoquée par notre exécutif à la suite de la décision de l'Office cantonal des routes de décréter une interdiction de tourner à gauche pour le trafic en provenance de Cheseaux lors de la mise à l'enquête relative à la parcelle 122. Cette section fait l'objet de la demande de crédit du présent préavis, les coûts étant répartis entre le canton et Romanel.

Il apparaît d'emblée que nous nous trouvons aux prémices d'une refonte complète de la desserte de la RC 401b, Cheseaux – Romanel, et que le futur global, tant du point de vue plan de situation que vision financière devrait être disponible afin de ne pas avancer sans visibilité, au risque de devoir faire marche arrière après certaines réalisations. Monsieur le Syndic rappelle que le SDNL prévoit deux passages dénivelés des voies du LEB, mais que leur position est loin d'être définitive, et que le délai de réalisation de plusieurs années incite les parties prenantes à effectuer les travaux proposés.

Ceci dit, il est donc important de s'intégrer au mouvement de refonte de cette portion de voie de circulation qui découle de l'évolution de la gare LEB de Vernand-Camarès, offrant ainsi à tout un chacun, automobilistes et piétons, des conditions d'accès correctes et une amélioration substantielle de la sécurité. La création de deux passages à piétons permettant aux usagers du LEB de relier le trottoir existant au quai voyageurs est une absolue nécessité, et nous ne pouvons que l'encourager. Toutefois, nous regrettons l'impossibilité de traverser les voies à pied, empêchant ainsi les piétons d'emprunter la nouvelle route de desserte créée pour les fermes de Camarès, qui offre un raccourci substantiel pour rejoindre le quartier des Golliettes.

Sur le plan technique, la correction de la RC 401b ainsi que les adjonctions proposées sont de nature à faciliter grandement le trafic, tant pour le transit que pour les usagers de la Zone Industrielle du Raffort. Nous voulons pour preuve la difficulté, en venant du chemin des Planchettes, de s'engager sur la route cantonale, alors que la réalisation effectuée quelques centaines de mètres plus au nord, desservant les commerces Denner et Outlet, donne entière satisfaction.

Pour la portion sise sur Romanel, une première version dite courte ne couvrait que l'accès à la parcelle 122. Le coût supplémentaire modeste demandé pour une version longue, afin de prolonger le principe jusqu'à l'entrée du village et plus particulièrement les parcelles 119 et 121, se justifie pleinement.

Un refus de ce projet aurait de fâcheuses conséquences pour accéder aux parcelles précitées, avec pour corollaire l'obligation de traverser le village du sud au nord ou de transiter par le Chemin des Terreaux afin de se trouver dans le bon sens de circulation, ce qui est contraire à notre but de réduire le trafic au centre.

Nous rappelons qu'il n'est pas du ressort de la Commission d'urbanisme de traiter l'aspect financier de l'opération. Nous relevons néanmoins que nous en avons débattu avec la Municipalité, et que le coût à charge de notre commune nous paraît acceptable, en regard des avantages précités.

Il aurait été regrettable de se plier aux injonctions du Service cantonal des routes, et d'entériner l'interdiction de tourner à gauche, rendant impossible l'accès à notre Zone industrielle en provenant de Cheseaux. Nous remercions notre Municipalité d'avoir étudié et proposé une alternative, qui apparaît évidente.

En conclusion, ce préavis nous offre une amélioration immédiate et concrète de la circulation et de la sécurité routière, pour un coût somme tout modeste.

Au vu de ce qui précède, la Commission d'urbanisme à l'unanimité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

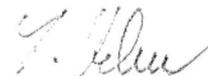
#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal No 14/2012 adopté en séance du 2 avril 2012;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- 1) d'accepter le préavis tel que présenté;
- 2) d'accorder le crédit de CHF 110'000.-- , représentant la participation de la commune à cet aménagement ;
- 3) de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) d'amortir cette dépense sur une durée maximum de **10 ans**.

Pour la Commission d'urbanisme :

  
Lothar Helm, Président

  
Jean-Jacques Fayet

  
Christian Stoll

Annick Delapierre

  
François Morier

  
Pierre Villard

Eric Eggen, rapporteur



Romanel, le 25 avril 2012